



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

NE RIEN ECRIRE

DANS LA PARTIE BARRÉE

1 – LE MARCHÉ DES BIENS ET DES SERVICES

Vous disposez d'un extrait du site Internet de la société SODEBO en annexe 1. A l'aide de ce document et de vos connaissances, répondez aux questions :

1.1 - Le respect de la tradition a ses exigences et pour les respecter, l'entreprise a développé une stratégie basée sur un principe défendu par son dirigeant. Quel est ce principe ?

.....

1.2 - Quels sont les critères jugés indispensables pour que les consommateurs puissent avoir une confiance totale dans les produits fabriqués ?

.....

.....

.....

.....

.....

1.3 - Expliquez l'expression « juste à temps ».

.....

.....

.....

2 – LE CONSEIL DE PRUD'HOMMES

Après avoir lu l'interview annexe 2, analysez le texte et répondez aux questions suivantes :

2.1 - Quelle est la fonction de monsieur Alvarez ?

.....

SUJET NATIONAL	EXAMEN : BP	SESSION 2002	SUJET
SPECIALITE : Charcutier Traiteur		EPREUVE : E4-U42 Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	
TEMPS ALLOUE : 2 heures	COEFFICIENT : 1		DOCUMENT : 1 / 7

NE RIEN ECRIRE

DANS LA PARTIE BARRÉE

2.2 - Quels litiges sont soumis au conseil de prud'hommes, citez au moins deux exemples.

2.3 - En quelle année et pour combien de temps les conseillers Prud'homaux seront-ils élus ?

2.4 - Expliquez les expressions ou termes du texte :

« Parité entre salariés et employeurs »

« Les juges de cette juridiction ne sont pas des professionnels »

« Conciliation »

« Référé »

2.5 - Quelle est l'évolution de l'activité de ce tribunal ? Trouvez au moins une explication pour justifier cette tendance.

2.6 - Vous êtes ouvrier charcutier chez monsieur Dupond à Sotteville les Rouen depuis 10 ans. M Dupont ne veut pas vous payer vos congés annuels. Vous saisissez le conseil de Prud'hommes. Quelle est la section du conseil de Prud'hommes qui s'occupera de votre affaire ?

SUJET NATIONAL	EXAMEN : BP	SESSION 2002	SUJET
SPECIALITE : Charcutier Traiteur		EPREUVE : E4-U42 Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	
TEMPS ALLOUE : 2 heures	COEFFICIENT : 1		DOCUMENT : 2 / 7

NE RIEN ECRIRE

DANS LA PARTIE BARRÉE

2.7 - Mademoiselle Leprince a le même problème que vous, elle travaille à la perception de Rouen. Fera-t-elle les mêmes démarches que vous ? Pourquoi ?

.....
.....

3 – LE BULLETIN DE SALAIRE

M Martin est ouvrier charcutier chez M Bernard charcutier traiteur, 14 rue des lys 27000 EVREUX.
A la fin du mois de mars 2002, M Bernard vous demande d'établir le bulletin de salaire de son ouvrier.

Vous disposez des informations suivantes :

- M Martin est mensualisé sur la base de 1213,36 euros pour 151,67 H.
- Au mois de mars 2002, M Martin a travaillé 35 H la première semaine, 38 H la deuxième, 39 H la troisième, 35 H la quatrième.
- Il perçoit chaque mois une prime d'ancienneté de 92 euros et reçoit un acompte le 15 de chaque mois de 500 euros.
- Fin février son cumul net imposable était de 2300 euros.
- Suite à la RTT (réduction du temps de travail), un accord d'entreprise a été conclu avec le personnel. Il en résulte que les heures supplémentaires sont majorées de 25 % de la 36^{ème} heure à la 43^{ème} heure et de 50 % au-delà.

3.1 - Le salaire brut de M Martin s'élève à 1375,36 euros pour le mois de mars 2002.
Expliquez comment ce salaire a été obtenu.

.....
.....
.....

3.2 - Complétez le bulletin de salaire de M Martin (annexe 3)

3.3 - Quelle est l'utilité des cotisations sociales ?

.....

SUJET NATIONAL	EXAMEN : BP	SESSION 2002	SUJET
SPECIALITE : Charcutier Traiteur		EPREUVE : E4-U42 Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	
TEMPS ALLOUE : 2 heures	COEFFICIENT : 1		DOCUMENT : 3 / 7

4 – LES DROITS ET LEUR PREUVE

Voici un extrait un article du code civil.

Art 1315 du code civil : Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver. Réciproquement, celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation.

Pour chacun des cas suivants, indiquez le moyen de preuve utilisé ou celui qui pourra l'être en cas de litige. (aveu, serment, acte authentique, acte sous seing privé, témoignage, présomption).

1 - Mme Lucat signe le contrat de crédit que lui présente son banquier.	
2 - M. Duvaller jure qu'il n'a pas commis le vol pour lequel il est accusé	
3 - Mme Taclet signe son testament que lui présente son notaire.	
4 - Des empreintes de doigts et de chaussures ont permis d'identifier le voleur d'un tableau.	
5 - Au tribunal, un adolescent avoue être l'auteur d'un incendie.	
6 - M. Nicolle relève le n° d'immatriculation d'un véhicule qui a endommagé sa voiture sur un parking et déclare les faits à la gendarmerie.	

SUJET NATIONAL	EXAMEN : BP	SESSION 2002	SUJET
SPECIALITE : Charcutier Traiteur		EPREUVE : E4-U42 Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	
TEMPS ALLOUE : 2 heures	COEFFICIENT : 1		DOCUMENT : 4 / 7

NE RIEN ECRIRE

DANS LA PARTIE BARRÉE

ANNEXE 1

La Qualité intrinsèque des Produits

Joseph Bougro, le fondateur et dirigeant actuel de l'entreprise a été récompensé durant son apprentissage pour la qualité de ses produits. Cette recherche continue de la qualité l'a depuis toujours habité.

Sa philosophie industrielle est la suivante :

" Il faut adapter le matériel à nos produits, et non les produits au matériel ". Tous les produits Sodebo sont ainsi, fabriqués dans le plus grand respect des traditions, et testés auprès des consommateurs.

La Fraîcheur

Fabriqués en «juste à temps », chacun de nos produits est élaboré à partir d'ingrédients sélectionnés selon de stricts critères de fraîcheur et de goût.

Le Service qualité

La sécurité alimentaire est un souci permanent chez Sodebo où nous utilisons la méthode HACCP (terme anglais signifiant analyse des risques et maîtrise des points critiques) appliquée sur chaque ligne de fabrication. La mise en place de l'HACCP nécessite l'étude précise de toutes les étapes de fabrication d'un produit.

Elle implique :

- une maîtrise des matières premières (sélection des fournisseurs, contrôle des matières premières à réception) ;
- une maîtrise des procédés de fabrication : surveillance des cuissons par exemple ;
- une hygiène rigoureuse (hygiène du personnel, nettoyage et désinfection des équipements) et se concrétise dans les ateliers par des contrôles à tous les stades de fabrication du produit, ainsi que des prélèvements pour analyses micro biologiques (environ 250 échantillons par jour sont analysés au sein de notre laboratoire). Des dégustations quotidiennes permettent également de vérifier les qualités gustatives des produits. Tout ceci est complété par un système de traçabilité qui doit être le plus précis possible de manière à identifier les produits des matières premières jusqu'à nos clients.

Le personnel

Le personnel de Sodebo est formé aux nouvelles techniques. Il est jeune souple, disponible et compétent. Cela nous permet d'assurer à nos clients un taux quasiment nul de commandes non honorées et ceci avec des produits dont la qualité et la régularité sont irréprochables. C'est pourquoi Sodebo sélectionne avec attention chacun de ses partenaires. Le personnel Sodebo est qualifié (beaucoup sont issus des métiers de la bouche) et constamment formé aux nouvelles techniques, grâce à un programme ambitieux.

Les Services

Livrés au plus tard 1 jour après leur fabrication grâce à une logistique ultra performante, les produits Sodebo conservent ainsi toutes leurs qualités organoleptiques. Nous sommes à même de répondre rapidement à des quantités très importantes, grâce à un outil de production souple et performant. De façon à prévenir tout risque de panne, la maintenance est par ailleurs assurée par un service interne.

L'innovation

Gourmands et savoureux, nos produits sont conçus avec l'aide de Chefs Cuisiniers. Ils sont régulièrement enrichis de nouveautés, adaptés aux attentes des consommateurs. A titre d'exemples, Sodebo a été le premier à :

- .Proposer une pizza à base de véritable pâte à pain. Lancer le 1er jambon à griller : Le Fumay,
- .Développer une gamme complète pour le rayon Traiteur Libre-Service,
- .Utiliser un conditionnement thermo-formé,
- .Utiliser un conditionnement " BDF " pour les produits Traiteurs. Un film transparent.
- .Exploiter un service logistique totalement informatisé, de la prise de commande à l'expédition.

<http://www.sodebo.fr/htm/LeGroupe/Atouts.htm>

SUJET NATIONAL	EXAMEN : BP	SESSION 2002	SUJET
SPECIALITE : Charcutier Traiteur		EPREUVE : E4-U42 Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	
TEMPS ALLOUE : 2 heures	COEFFICIENT : 1		DOCUMENT : 5 / 7

ANNEXE 2

L'AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE DU CONSEIL DE PRUD'HOMMES S'EST TENUE HIER

« VISITE » GUIDÉE DE CETTE JURIDICTION AVEC UN DE SES JUGES

« **V**u la difficulté d'application de la législation du travail, le rôle des Prud'hommes est fondamental. » Julian Alvarez sait de quoi il parle.

Elu président de la section des activités diverses (monde associatif, presse, sociétés de gardiennage, etc.), hier, avant l'audience solennelle de rentrée du Conseil des prud'hommes de Rouen qui s'est tenue à la cour d'appel, il est prud'homme depuis 1982. Pru-

d'homme et toujours éducateur spécialisé à l'IME Dominique-Lefort de Mont Cauvaire.

Car les juges de cette juridiction ne sont pas des magistrats professionnels. « Cela donne une dimension spécifique à notre rôle, se félicite Julian Alvarez. Le juge de prud'hommes sait ce qui se passe sur le terrain ». Il doit aussi suivre une formation de six semaines par mandat de cinq ans. « J'y ai appris à diriger les débats et écrire les

jugements », note encore M. Alvarez.

Autre particularité la juridiction : la parité entre salariés et employeurs. Parité mais aussi alternance « On tourne. J'ai déjà été président ou vice-président. C'est un fonctionnement qui responsabilise les conseillers », estime-t-il.

Favoriser la conciliation

L'audience du Conseil de prud'hommes de Rouen, au 1, place de la Madeleine, se tient tous les jeudis après-midis. « On y juge beaucoup de litiges dans les petites entreprises où il n'y a pas de personnel. Il s'agit en grande partie de licenciements, et de plus en plus de litiges concernant l'application des 35 heures. Mais ma première fonction, ajoute aussitôt le prud'homme, c'est de favoriser la conciliation. Mieux vaut une bonne conciliation qu'un long procès. C'est toujours une épreuve pour le salarié. »

Si la procédure prud'homale est orale, le droit du travail reste complexe. « On peut se défendre seul mais il vaut mieux être assisté d'un avocat ou d'un délégué

EN CHIFFRES

- **Présidents** : Gérard Boyer, du collège employeurs, a été élu hier président du Conseil de prud'hommes de Rouen. Il succède à Claude Hébert, du collège salariés, qui devient vice-président.
- **Présidents des sections** : Julian Alvarez (activités diverses), Marie-Gabrielle Bernier (agriculture),

Gilbert Mabire (commerce), Daniel Delabarre (enca-drement) et André Roche (industrie).

- **Saisines** : Le nombre total de saisines en 2001 était de 2.502, soit une augmentation de 26,5 %.
- **Répartition par sections** : commerce, 732 ; industrie, 576 (+56 %) ; activités diverses, 488 ; enca-

drement, 176 ; agriculture, 10 ; référé, 520.

- **Affaires audienées** : En conciliation : 1.916 contre 1.468 en 2000. En jugements : 4.207 contre 3.642. En référés : 1.058 contre 588.
- **Conciliations** : 213 contre 158 en 2000.
- **Jugements** : 1.327 jugements ont été rendus en 2001 (+4 %).

PARIS NORMANDIE • SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 JANVIER 2002

SUJET NATIONAL	EXAMEN : BP	SESSION 2002	SUJET
SPECIALITE : Charcutier Traiteur		EPREUVE : E4-U42 Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	
TEMPS ALLOUE : 2 heures	COEFFICIENT : 1		DOCUMENT : 6 / 7

NE RIEN ECRIRE

DANS LA PARTIE BARRÉE

ANNEXE 3

BULLETIN DE SALAIRE

EMPLOYEUR	SALARIE
	Nom :
	Emploi :

PERIODE Du Au

Salaire de base H	à euros
Heures supplémentaires à 25 % H	à euros
Prime d'ancienneté		

Salaire brut 1375.36

Cotisations sociales	Base	%	Montant
Assurance maladie	1375.36	0.75
assurance veuvage	1375.36	0.10
Assurance vieillesse	1375.36	6.55
Chômage	1375.36	2.00
AGFF	1375.36	0.80
Retraite complémentaire	1375.36	4.50
CSG	1306.59	5.10
CSG non déductible	1306.59	2.40
CRDS non déductible	1306.59	0.50

Total des cotisations

Salaire net

Salaire net imposable

Acompte

Net à payer

Cumul net imposable

Payé le 31/03/02

Par virement bancaire

Conservez ce bulletin de salaire sans limitation de durée

Par mesure de simplification, les charges patronales n'apparaissent pas sur le bulletin de salaire

SUJET NATIONAL	EXAMEN : BP	SESSION 2002	SUJET
SPECIALITE : Charcutier Traiteur		EPREUVE : E4-U42 Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	
TEMPS ALLOUE : 2 heures	COEFFICIENT : 1		DOCUMENT : 7 / 7

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.